

Attribution de la certification professionnelle de niveau 8 aux officiers brevetés de l'Ecole de guerre

Direction : État-major des armées / Publié le : 01/04/2022

Délivrée à l'issue de leur parcours de formation, cette certification permet aux officiers brevetés de l'Ecole de guerre de valider leurs compétences au plus haut niveau dans le référentiel national des compétences professionnelles (RNCP). Les officiers brevetés obtiennent la qualification d'« expert en management, commandement et stratégie ».



Cérémonie de remise des brevets de l'Ecole de guerre à l'Ecole militaire, 2021 -

Action phare de la nouvelle politique de l'enseignement militaire supérieur (EMS), validée par le chef d'état-major des armées en 2020, son officialisation en 2022 valorise l'excellence de la formation supérieure des officiers qui trouve son aboutissement au sein de l'Ecole de guerre. Elle marque la pleine inclusion de l'EMS dans l'écosystème des formations françaises reconnues et conforte la position des officiers au sein du haut encadrement de l'Etat en certifiant leurs capacités à assumer les plus hautes fonctions.

Cette certification est le fruit d'un travail de longue haleine conduit par la Direction

de l'enseignement militaire supérieur et l'opérateur expert de la certification professionnelle de la Direction des ressources humaines du ministère (DRH-MD), Défense Mobilité. Validée à l'unanimité par la commission professionnelle consultative « services aux entreprises », cette attribution vaut pour les cinq prochaines années et fera l'objet d'une demande de reconduction. Elle est rendue officielle par l'arrêté du 15 mars 2022 créant des certifications professionnelles délivrées par le ministère des Armées, publié au JORF n° 0075 du 30/03/2022.

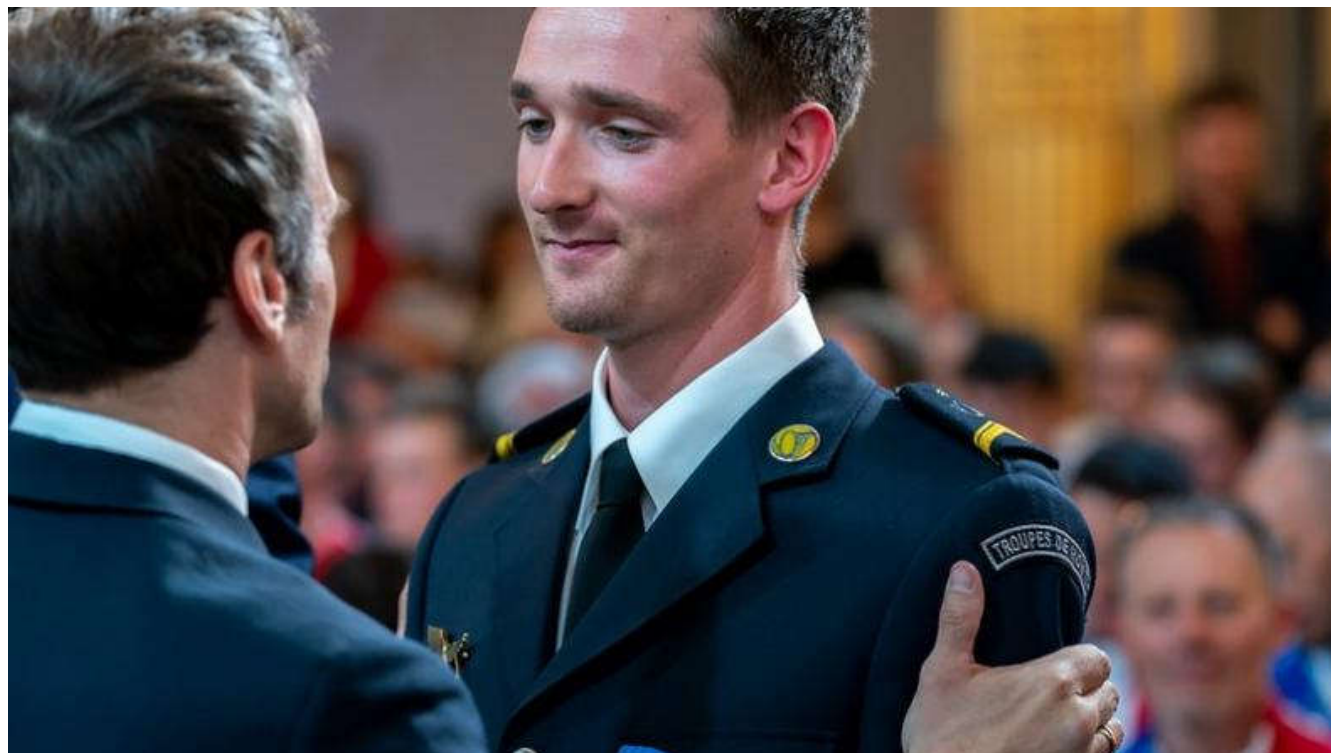
Les modalités d'attribution de la certification professionnelle de niveau 8 seront détaillées ultérieurement dans une note de mise en œuvre.



Cérémonie de remise des brevets de l'École de guerre à l'École militaire, 2021 -

< 1 2 291 >

À la une



Sport

Cérémonie de remise de décorations aux athlètes de l'Armée de Champions

Le mardi 29 mars 2022 à 17 h 30, monsieur Emmanuel Macron, Président de la République, a reçu la délégation françai...

31 mars 2022



31 mars 2022